

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté n° 2026/41 en date du 16 juin 2026

**Portant autorisation d'un débit de boissons temporaire à l'occasion d'une manifestation publique en application de l'article L. 3334-2 du code de la santé publique**

**Le Maire de SARDENT**

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-033-01 du 02 février 2016 réglementant les débits de boissons dans le département de la Creuse et notamment ses articles 1, 2 10 et 11 ;

VU la demande présentée par M SAMARDZIJA Serge Vice-Président de la Roue Libre Sardentaise, en date du 15 juin 2026 ;

**CONSIDÉRANT QU'UNE RANDONNÉE PEDESTRE « TROPHEE RENE BATTEROSE ET PALOIBARS » AURA LIEU LE DIMANCHE 19 JUILLET 2026 A SARDENT**

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La Roue Libre Sardentaise représentée par M SAMARDZIJA Serge Vice-Président est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le 19 juillet 2026 de 08h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Sardent.

**ARTICLE 2 :**

Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2016098-11 du 7 avril 2016 susvisé, à savoir une fermeture au plus tard à **2 heures du matin et le respect des zones protégées du département.**

**ARTICLE 3 :**

À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1<sup>er</sup>, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la gendarmerie concernée.

Fait à Sardent, le 16/06/2026

Le Maire, Jérôme AUGUSTYNIAK



The image shows the official seal of the Municipality of Sardent, Creuse. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE DE SARDENT' at the top and '23 (CREUSE)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A blue ink signature is written across the seal, overlapping the text and the central emblem.